

Conteneurisation et optimisation des tournées avec identification des modifications prioritaires sur chaque commune

Ca Arlysère

2 avenue des Chasseurs Alpains

l'Arpège - Bp 10108

73200 Albertville

[Voir le site internet](#)

Eric Ponthieu

eric.ponthieu@coral.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



En récupérant les compétences collecte et traitement en 2010, la Co.RAL a réalisé un état des lieux de la collecte des déchets sur son territoire (composés de 2 pôles urbains, de zones rurales et de zones de montagne). Une forte hétérogénéité des modalités de collecte entre les communes (sacs, bacs ou valisettes ; PAP, PAV, points de collecte ou points de regroupement) a été identifiée, ainsi qu'un manque d'homogénéité des fréquences de collecte (de C0,5 à C1 pour la collecte sélective en PAP et de C1 à C2 pour les OMR). Il a également été mis en avant que la collecte des déchets, organisée strictement par commune et impliquant de nombreux aller-retour au lieu de dépôt, était inadaptée aux besoins du service, de même que les moyens et

locaux de collecte utilisés : camion bi-compartmenté, zone de dépôt de déchets provisoire au sol utilisée en quai de transfert, locaux de collecte pas aux normes et éloignés du lieu de transfert. Face à ce constat et suite à la décision des élus de ne pas augmenter la TEOM, un groupe de travail « déchets » a été mis en place avec des élus de la collectivité, des élus des communes et les services techniques, afin d'optimiser le service collecte des déchets sur le territoire. Cela a permis d'initier une démarche de conteneurisation de l'ensemble du territoire. En second lieu, une étude d'optimisation des tournées a été réalisée sur chaque commune afin d'identifier les modifications prioritaires et de formuler des préconisations permettant une optimisation de la collecte des déchets et de la prévention des risques.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

La démarche d'optimisation engagée a eu pour but de répondre aux objectifs suivants :

1) Rendre les collectes plus efficaces en maîtrisant le coût et réduisant l'impact environnemental :

- Réorganisation de la collecte
- Modification du mode de collecte avec l'implantation de colonnes enterrées, semi-enterrées et points de regroupements sur certains sites, et la suppression de certains modes (sacs, valisettes) impactant le temps de collecte et la sécurité des agents
- Homogénéisation des fréquences de collecte
- Anticipation et intégration des nouvelles habitations aux circuits
- Création d'un quai de transfert des OMR
- Acquisition de camions de collecte de grande capacité

2) Améliorer le service à l'utilisateur :

- Conteneurisation
- Salubrité (maintenance des bacs)

3) Améliorer les conditions de travail des agents de collecte en tenant compte des préconisations de la R437 :

- Collecte les jours fériés sauf Noël et jour de l'an
- Sécuriser les tournées en supprimant les « points noirs prioritaires »
- Création de locaux de collecte adaptés
- Conteneurisation pour limiter les efforts et prévenir des troubles musculo-squelettiques des agents

Résultats quantitatifs

En 2015, après réorganisation du service sur 9 communes complètes et 5 communes partiellement :

• Contenants :

Le parc de bacs compte 10 003 bacs OMR et 7 054 bacs jaunes (pour le multiflux) en janvier 2016, ce qui correspond à 1 316 bacs OMR et 1 196 bacs multiflux supplémentaires depuis janvier 2010. D'avantage de bacs de grand volume sont mis en place avec la création de points de regroupement.

Dans un premier temps : Suppression des valisettes de 35L et 50L (photo ci-contre), et des sacs pour la collecte sélective, remplacés par 5 360 bacs roulants.

Dans un second temps : Suppression de 6 485 bacs bleus en raison de la modification des consignes de tri (passage en multiflux).

• Collecte des OMR :

- 10 % de collecte en PAP (80 % avant refonte du service et 70 % après) + ajout de 23 points de regroupement avec suppression de points en PAP + création de 8 plateformes de colonnes enterrées et semi-enterrées comportant tous les flux (papiers et emballages, verre et OMR) disposant de trappes gros producteurs en cas de nécessité (par exemple : présence de bureaux, restaurant, école).

• Organisation des tournées :

31 tournées hebdomadaires optimisées sur l'ensemble du territoire au lieu des 35 tournées effectuées auparavant sectorisées par commune.

• Moyens de collecte :

Suppression du camion bi-compartmenté et du camion 9 m3, achat d'un camion de 26 tonnes (20 m3) en remplacement d'un camion 19 tonnes (16 m3).

Au total, la Co.RAL dispose de 7 camions (contre 8 auparavant), dont certains équipés de lève-conteneurs électriques permettant d'améliorer le confort des agents de collecte, avec projet de remplacement d'un autre camion 19 tonnes par un 26 tonnes.

• Agent de collecte :

Maintien des équipages de 3 personnes (1 chauffeur et 2 ripeurs) pour augmenter les cadences de collecte (tout en restant au fini-parti), en plus du fait que cela soit plus sécurisant pour les agents en particulier dans les zones de montagne qui demandent beaucoup de manœuvre.

• Evolution des quantités collectées :

l'augmentation du tonnage global d'OMR de 2,7 % est due à l'augmentation de la population (diminution du tonnage rapporté à la population de 2 %). De même, l'augmentation globale du tonnage de multiflux correspond à

une diminution une fois rapportée au nombre d'habitants.

- **714 permis étudiés** pour intégrer les nouvelles constructions aux circuits de collecte.

Résultats qualitatifs

En 2015, après réorganisation du service :

- **Fréquences de collecte OM :**

collecte en C1 pour la majorité des communes excepté les 2 communes les plus importantes en C2 (avant la réorganisation la majorité des communes étaient collectées en C2 sans distinction)

- **Fréquences de collecte CS :**

suite au passage au multiflux en 2015, collecte en C1 puis en C0,5 à partir de 2016 (en attente de validation) sur l'ensemble des communes (avant la réorganisation, C0,5 pour la majorité des communes sauf pour les 2 communes les plus importantes collectées en C1 à l'aide du camion bi-compartmenté)

- **Sécurisation des tournées :**

suppression des points noirs prioritaires (environ 40)

- **Spécialisation des agents de collecte :**

volonté de la collectivité de recruter du personnel polyvalent, qui soit à la fois chauffeur et ripeur afin de faciliter les remplacements lors de congés et de réduire la pénibilité (échange de rôle entre les agents au cours d'une même tournée)

- **Création d'un quai de transfert**

remplacer le dépôt au sol provisoire utilisé jusqu'alors (qui nécessitait l'aide d'un chargeur pour le rechargement des déchets). Le haut de quai de ce quai de transfert est géré en autonomie par les chauffeurs : déchargement des camions et optimisation du remplissage des bennes des semi-remorques à l'aide du fond mouvant.

- **Création de nouveaux locaux de collecte :**

plus proches du quai de transfert et adaptés aux contraintes réglementaires (les anciens étaient inadaptés et situés en centre ville donc éloignés du lieu de transfert)

Nouveau bâtiment d'exploitation avec zone de lavage des véhicules intérieure (permettant un lavage quelque soit les conditions météorologiques)

- **Réutilisation des anciennes valisettes utilisées auparavant pour la collecte des recyclables :**

elles sont désormais proposées aux écoles, aux administrations et aux usagers pour transporter leurs déchets recyclables vers les bacs ou points d'apport volontaire

- **Lavage des vêtements des agents et des vêtements des ripeurs** par un prestataire

- **Visite terrain en porte à porte avant tout changement** (point de regroupement, mise en place de colonnes enterrées/semi-enterrées, points de collecte, etc.), avec le vice-président aux déchets, un élu de

la commune et le responsable déchets est effectuée : bon retour des usagers

- Appréciation des modifications par les agents par rapport à la pénibilité du travail

MISE EN OEUVRE

Planning

Le projet d'optimisation et de réorganisation de la collecte s'est déroulé en 6 étapes, étalées de 2010 à 2015 :

- **Étape 1 (2010)** : réduction de la fréquence de collecte sur 3 zones
- **Étape 2 (2010 - 2011)** : création de nouveaux outils (locaux de collecte et quai de transfert OMR)
- **Étape 3 (2011)** : réduction des surcroûts de travail dus aux doublages des jours fériés (tous les jours fériés sont travaillés, à l'exception de Noël et du jour de l'An)
- **Étapes 4 (2012 - 2013)** : conteneurisation (voir détail plus bas)
- **Étape 5 (2013 à ce jour)** : optimisation des tournées pour chaque commune (suppression des points noirs prioritaires, état des lieux par commune) : diagnostic avec suivis terrains des tournées + caractérisations
- **Étape 6 (2015)** : passage au multiflux (exemple ci-contre d'affiche apposée sur les bacs)
- **Étape 7 (2016)** : phase 2 du multiflux

L'étape de conteneurisation :

- Remplacement de 3 400 valisettes et suppression des sacs sur une commune (2012/2013)
- Dotation de 3 400 bacs à la place des valisettes et 1 960 bacs de collecte sélective à la place des sacs (2012/2013)
- Suppression du camion bi-compartmentée et du camion 9 m3 (2012)
- Modification des fréquences de collecte (2012/2013)

Moyens humains

- État des lieux et étude d'optimisation réalisés en interne sur 9 des 18 communes : 187 h d'études en régie et 382 h de mise en place par prestataires extérieurs par commune
- Mobilisation des élus qui ont été sur le terrain informer les usagers en porte-à-porte des changements du service de collecte
- Information des usagers lors des changements en porte-à-porte par les animateurs

Moyens financiers

- Coût de la conteneurisation (achat de bacs + distribution)
 - Etape 4 : 180 000 €
 - Etape 6 : 138 000 €
 - Etape 7 : 250 000 € (prévision)
- Aucun emprunt n'a été réalisé : les projets sont financés avec les gains d'optimisation, les économies permettant de réaliser les nouveaux investissements
- Si la commune choisit d'implanter un point de regroupement, la Co.RAL finance 50 % de la plateforme créée. Pour les colonnes enterrées ou semi-enterrées, la Co.RAL finance les conteneurs et 50 % de la plateforme créée (projet 2016)

Moyens techniques

Conteneurisation :

- Envoi d'un courrier aux foyers (voir en fin de fiche)
- Enquête de dotation : réalisée par le service déchets de la Co.RAL
- Règle de dotation : bac 120 litres pour 4 personnes pour la CS multiflux, bac plus grand à la demande
- Distribution des bacs par un prestataire
- Passage en multiflux : envoi de 2 courriers aux usagers, retrait des bacs bleus des particuliers (réutilisation en bacs d'ordures ménagères grâce au changement du couvercle) et modification des consignes de tri

Optimisation du service de collecte par commune (au total 9 communes optimisées) : exemple du temps passé pour une commune

- Suivi du camion de collecte par le chef de collecte et agent en charge du projet sur 4 tournées (24 h)
- 4 caractérisations au centre de tri (8h)
- Organisation de réunions en interne, avec les mairies et avec les habitants (32 h) sur la base d'une étude d'optimisation par commune (dossier complet à titre d'exemple en fin de fiche : Tours-en-Savoie)
- Informations des habitants en porte-à-porte par les élus (7h) sur les solutions retenues
- Travail administratif : courriers, accueil téléphonique, saisie informatique (116 h)
- Prestations réalisées en externe : distribution (32 h), mise en place des bacs (315 h), interventions ponctuelles sur site (35 h)

Évolutions prévues :

Poursuite en 2016 des études d'optimisation du service de collecte pour 9 communes sur 18 et poursuite de la mise en œuvre des projets d'optimisation
Développement des plateformes de colonnes enterrées et semi-enterrées : 8 plateformes prévues en 2016
Réflexion sur des pistes de diminution des déchets verts collectés en déchèteries : transformation en broyat à destination d'une société de valorisation

Et plus particulièrement, en 2016 :

Intégration du nouveau camion 26 T (lève-conteneur électrique) avec modification des circuits de collecte pour passer à 6 tournées au lieu de 7 sur un jour de collecte puis pour passer de 6 à 5 camions 2 jours par semaine, soit 28 tournées hebdomadaires,
Diminution des fréquences de collecte sélective et modification du volume des contenants (2ème phase du passage au multiflux),
Gestion en régie des bacs OM et CS à partir d'octobre,
Étude de la mise en place de la redevance spéciale,
Lancement des études pour la création d'un éco-parc déchets pro et particuliers afin d'améliorer la gestion des déchets (gravats, déchets verts, etc.),
Gestion des déchèteries avec une carte pour les professionnels,
Changement des horaires de déchèteries,
Renouvellement des colonnes aériennes pour la CS (20 en 2015, 20 en 2016)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Facteurs de réussite :

- Concertation, implication et adhésion au projet de l'ensemble des acteurs : élus des communes, élus de l'EPCI et services techniques
- Mise en place d'un groupe de travail « déchets » avec l'ensemble des acteurs concernés
- Informations apportées aux citoyens en porte-à-porte directement par les élus : jugé beaucoup plus efficace que les réunions publiques qui n'ont que très peu de succès
- Recherche de solutions adaptées à chaque commune et approbation de la commune obligatoire avant la mise en place d'une nouvelle organisation
- Étude d'optimisation de la collecte sur chaque commune : comprend un volet sur les modifications prioritaires à effectuer très concret avec des photos prises sur le terrain et les préconisations pouvant permettre une optimisation de la collecte
- Recrutement en priorité de chauffeurs-ripenurs polyvalents facilitant le remplacement lors des congés et réduisant la pénibilité
- Amélioration des conditions de travail des agents
- Responsabilisation des chauffeurs : gestion à distance du nouveau quai de transfert depuis les locaux de collecte et travail en total autonomie en haut de quai (pesage, vidage et déchargement du contenu de leur semi-remorque FMA)
- Choix de camions plus modernes et mieux adaptés (lève-conteneur électrique, camion 26 tonnes en remplacement de 19 tonnes pour diminuer les aller-retour au quai de transfert)

Freins :

- Légère augmentation du coût de gestion OMR et déchèteries qui peut s'expliquer par :
- la création de nouveaux équipements pour les OMR : quai de transfert et locaux de collecte,
- l'importance des tonnages collectés en déchèteries, et notamment de déchets verts,
- les travaux de réhabilitation effectués sur une déchèterie.
- l'achat de camion plus gros ou spécifique

Le camion 26 tonnes n'est pas adapté à toutes les tournées (dimensions). Cet élément doit être pris en compte dans les optimisations et peut conduire à déplacer certains PC ou PR.

Reproductibilité :

Nécessité d'avoir du personnel en interne pour réaliser l'étude terrain, préalable à la refonte du service.

Difficultés rencontrées

Étude d'optimisation de la collecte sur chaque commune avec un volet sur les modifications prioritaires à effectuer très concret, avec photos prises sur le terrain et préconisations

Recommandations éventuelles

Diagnostic réalisé par l'EPCI, recherche de solutions adaptées à la commune (en concertation avec les élus de la communes) et proposition d'une nouvelle organisation mais validation par les élus de la commune.

Mobilisation des élus.

Projet préparé et réalisé en concertation avec les communes.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | SECURITE | COLLECTIVITES LOCALES | MENAGE | ETUDE DE FAISABILITE | AMELIORATION DES PERFORMANCES | EMBALLAGE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Elsa THOMASSON

elsa.thomasson@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-
Rhône-Alpes